



# Concours d'illumination des maisons à la bougie

Organisé par la municipalité de VORGES

**Samedi 25 juin 2016**

**Feu de la St Jean**

## Conditions de participation

### 1. S'inscrire

Afin de faciliter le travail du jury composé de personnes extérieures au village, n'hésitez pas à vous inscrire, pour signaler votre participation, même si votre projet d'illumination est modeste.

### 2. A la bougie exclusivement

Les maisons devront être illuminées exclusivement à la bougie.

Les bougies pourront être posées directement sur les rebords de fenêtres, seuils ou placées dans des contenants en verre (bocaux à confiture...) suspendus ou non, ...ou toutes autres dispositions.....selon votre imagination.

### 3. une seule catégorie

Toutes les maisons ont leur chance, même les plus petites: ce sont l'imagination et le sens artistique qui prédomineront.

### 4. Un seul classement

Un prix offert par la municipalité sera attribué aux participants les mieux classés: De 1 à 9 participants: 3 gagnants, de 10 à 15 participants: 4 gagnants, de 16 à 20 participants 5 gagnants, et au-delà: 6 gagnants.

Les résultats seront proclamés et les prix seront remis le lundi 27 juin vers 18 h sur la Place de l'Eglise.

### 5. Parmi les critères d'appréciation et de classement du jury

- Harmonie de l'ensemble, sens artistique,
- Imagination, originalité
- Mise en valeur des lieux

## BULLETIN DE PARTICIPATION AU CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES

M.Mme.Melle (nom)

(prénom)

Adresse précise : .....

Envisage de participer en illuminant sa maison

**Inscrivez vous dès maintenant, et, au plus tard avant le 20 juin 2016 en déposant le présent bulletin chez Nicole Harant— 6, chemin des bordeaux à VORGES ou par courriel à l'une des adresses suivantes:**

**nicole.harant2405@orange.fr ou mairie.vorges02@wanadoo.fr  
Ou encore par téléphone au ou 03 23 24 74 85 ou 03 23 24 70 82**